



Syndicat FO Eurocopter
Route de l'Aéroport
13725 Marignane Cedex

Presse - Information

FO EUROCOPTER CREE UN COLLECTIF POUR DEFENDRE LES DROITS DES RETRAITES « LOI FILLON ».

Aujourd'hui, à l'Union Locale FO de Vitrolles, les responsables du Syndicat FO d'Eurocopter ont rencontré une délégation de retraités mécontents. A l'issue de la réunion et devant les injustices subies par ces anciens salariés, le Syndicat FO d'Eurocopter, avec le soutien de la Fédération FO de la Métallurgie et de l'Union Départementale FO des Bouches-du-Rhône, s'est engagé auprès d'eux en créant un collectif de défense.

En effet, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Sud-Est (Carsat Sud-Est) met en doute la validité du nombre de trimestres de cotisation de plusieurs anciens salariés. Ainsi, certains n'ont plus de ressources suite à la cessation de versement de leur retraite et sont invités à rembourser les sommes déjà perçues.

Devant la précarisation de ces anciens salariés et alors qu'ils auraient été en droit de vivre une retraite paisible et convaincus de leur bon droit, le Syndicat FO d'Eurocopter prend fait et cause pour eux en organisant leur défense juridique.

Marignane, le 12 avril 2011

Contact :

Patrice PETETIN - Délégué Syndical Central FO Eurocopter – 06 18 13 59 44.

FO EUROCOPTER

Aéroport Marseille Provence 13725 Marignane Cedex
☎ 57455 / 57607 Fax : 04.42.75.32.64 @-mail : marignane@fo-eurocopter.com
www.fo-eurocopter.com